

L'hon. M. Benson: Du consentement de la Chambre, dès maintenant.

M. l'Orateur suppléant: Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Benson propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour le 3^e fois, est adopté.)

LE RÉGIME CANADIEN D'ASSISTANCE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX NÉCESSITEUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 27 juin sur la motion de l'honorable M. MacEachen proposant la 2^e lecture du bill n^o C-207 autorisant le Canada à contribuer aux frais des régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social aux personnes nécessiteuses et à leur égard.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec intérêt hier soir le ministre nous parler du bill n^o C-207, nous fournir des détails et nous donner certaines explications à son sujet. Ce projet de loi permettra dans une grande mesure, de rassembler toutes sortes de services disparates au sein du ministère de la Santé. A peu près tout ce qui figurait antérieurement dans la loi est compris dans ce projet de loi qui réunira le tout sous une seule direction.

Le projet de loi a pour sujet la guerre à la pauvreté commencée par M. Kent. C'est ce dernier qui en a eu l'idée. M. Phillips, aidé de six ou sept adjoints, la continue. Le plan, dans ses grandes lignes, ressemble à celui de la guerre contre la pauvreté aux États-Unis. Il n'a pas encore atteint le stade ambitieux d'un programme s'étendant à toute la société, mais il y arrivera peut-être un jour. Il y a environ un million de gens au Canada qui bénéficient de l'assistance publique. Le ministre propose d'infuser encore 85 millions dans ce programme au cours de cette année. Les crédits affectés à l'assistance publique et aux services de bien-être, à tous les échelons, atteignent actuellement 500 millions au Canada. Cette somme ne semble pas démesurée. A la vérité, étant donné que nous disposons d'un revenu national de 52 milliards environ et si nous en obtenons pour notre argent, je me demande si ce que nous nous proposons de faire, à condition que nous le fassions—et nous le ferons, j'espère—est assez.

Fondamentalement, ce programme fournira la nourriture, le logement, le vêtement, le combustible, les services d'utilité publique, les fournitures ménagères et le reste. Une grande

[M. l'Orateur suppléant.]

partie de ce montant, en fait 95 à 100 p. 100, sera remise en circulation. Ainsi, on ne met pas du tout de côté cet argent; on le remet en circulation; il fait partie de la monnaie qui circule et il n'y a aucune perte à cet égard.

Le ministre a signalé que le programme fournirait des fonds pour l'amélioration du personnel dans les services municipaux et les ministères provinciaux de bien-être, et il a mentionné qu'on établit actuellement des bureaux régionaux dans la province d'Ontario. A mon sens, tout cela est très bien, mais je me demande si, en vertu de ce merveilleux programme, on veut construire de beaux bureaux avec un personnel peut-être bien formé, et dépenser à cet égard de grosses sommes qu'on devrait affecter au fond du problème et dépenser pour les personnes que nous nous proposons d'aider. A mon sens, il faudrait surveiller cet aspect de la question, et je sais très bien que nous manquons actuellement de travailleurs sociaux.

Le ministre a déclaré qu'environ un million de personnes bénéficient actuellement de l'assistance publique. Cela est frappant lorsqu'on considère le mémoire soumis par l'*Ontario Federation of Labour*. Si ce mémoire est exact, et j'ai des raisons de croire qu'il l'est assez, seulement un million de personnes au pays bénéficient de l'assistance publique, ce qui signifie que beaucoup de nécessiteux au pays ne reçoivent pas d'assistance publique.

• (9.00 p.m.)

L'*Ontario Federation of Labour* a déclaré dans son mémoire qu'un million et demi de personnes vivent dans l'indigence et que deux millions et demi n'ont pas les nécessités et les confort de la vie. Je suis sûr que le ministre connaît aussi bien ce mémoire que je le connais moi-même. Le terme de comparaison était une famille de quatre personnes vivant d'un revenu de \$2,000 ou moins et de personnes seules ayant un revenu de \$1,000 ou moins. On a jugé que ces personnes étaient nécessiteuses. Il y avait aussi des familles de quatre personnes ayant un revenu de \$3,000 et des personnes seules ayant \$1,500, qui étaient toutes privées d'un grand nombre de nécessités ordinaires. Naturellement, la personne seule dont le revenu est de \$1,500 est aussi frappée par la pauvreté que les familles de quatre ayant \$3,000. Certains affirment qu'un grand nombre vivent avec encore moins, mais il y a une différence énorme entre le million de personnes qui vivent de l'assistance publique et ceux qui ont besoin d'aide, et cela indique de nombreux problèmes.

Je signale au ministre que les sommes qu'il a annoncées sont peut-être insuffisantes. Étudions quelles sont les personnes comprises dans les catégories que j'ai signalées. Ce sont